



Les infos en ligne du SNUipp 63

Vendredi

19

Octobre
2018

Dernières infos AESH & AED

Tenue d'une CCP des non-titulaires

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont demandé la tenue d'une CCP des non-titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement afin d'aborder toute une série de questions liées aux conditions de recrutement, d'exercice et de rémunération des AED et AESH.

Le rectorat vient de nous donner son accord pour que celle-ci ait lieu. Ce sera vraisemblablement avant les vacances de Noël.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos témoignages et/ou remarques ou bien pour que nous complétions la [liste des questions](#) que vos représentants SNES-FSU – SNUipp-FSU poseront en CCP.

AESH : tout savoir sur vos droits

Les sections départementales du SNUipp-FSU et du SNES-FSU ont élaboré un 4 pages téléchargeable sur les droits des AESH

Au sommaire :

- ➔ Textes réglementaires
- ➔ Recrutement
- ➔ Contrats CDD / CDI
- ➔ Entretien professionnel
- ➔ Rémunération
- ➔ Formation continue
- ➔ Gestes médicaux autorisés
- ➔ Revendications du SNES-FSU et du SNUipp-FSU
- ➔ Elections professionnelles : votez et faites voter pour les listes FSU

Le 4 pages « [AESH : tout savoir sur vos droits](#) »

AESH : le métier que nous voulons

Fin septembre, le SNUipp-FSU a été reçu par la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, puis par la conseillère du ministre de l'Éducation nationale. Ces deux rendez-vous ont été l'occasion de porter l'ensemble des revendications et de déposer la synthèse nationale des livrets revendicatifs écrits avec les AESH lors des rencontres qui ont eu lieu dans de nombreux départements.

Si pour les ministères, la volonté générale est bien de « dé-précariser » les AESH, selon la terminologie utilisée, aucune réponse n'a pourtant été apportée sur la création d'un métier spécifique pour un métier clairement défini et encore moins sur la possibilité d'une revalorisation salariale. Pourtant tout le monde semble avoir conscience qu'il est urgent de "professionnaliser" le métier d'AESH afin de pouvoir essayer de l'inscrire dans la durée.

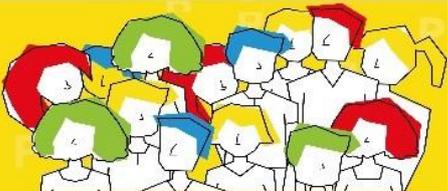
Quelques leviers

Sur certains points, des leviers d'action ont été proposés comme un rappel à la loi aux services de gestion des contractuels. Les pistes évoquées par le SNUipp-FSU pour l'amélioration des conditions de travail semblent faire écho dans la réflexion ministérielle. Ils ont par ailleurs dit réfléchir à l'extension des missions aux temps hors temps scolaire afin de garantir des temps complets. Cela impliquerait cependant une multiplication des employeurs (collectivités locales, associations sportives, associations de parents d'élèves...).

Vers des pôles inclusifs

Un point d'information a également été apporté sur les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) qui ont été expérimentés dans deux départements et qui devraient se généraliser à l'ensemble du territoire. L'objectif affiché porte sur l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un projet collectif.

Enfin, un **chantier de rénovation du métier d'accompagnant** va s'ouvrir à l'automne. Le SNUipp-FSU y prendra, bien entendu, toute sa place, nourri de toutes les rencontres qu'il a pu initier avec les AESH. Il est urgent d'avancer vers « [le métier que nous voulons](#) ».



AESH
pour un métier reconnu et valorisé

Changeons l'école, **votons !**   